

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Recueil**

***l'O***

**Actes Administratifs**

**Préfecture de l'Orne**

Spécial n°5 d' AOUT 2015

N° 2015 08 05

Mardi 18 Août 2015

[www.orne.pref.gouv.fr](http://www.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Arrêté fixant la composition du Comité départemental d'expertise des calamites agricoles pour le département de l'Orne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ORNE

Direction Départementale  
des Territoires de l'Orne  
NOR : 2340 -15- 00783

**ARRETE**  
**FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL**  
**D'EXPERTISE DES CALAMITES AGRICOLES POUR LE DEPARTEMENT DE L'ORNE**

Le Préfet de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L. 361-1 à 8 du code rural organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles ;

VU les articles D. 361-3 à D. 361-18 du code rural, et notamment l'article D. 361-13 ;

VU le décret n° 2007-72 du 19 janvier 2007 relatif à l'assurance et aux calamités agricoles ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le Comité Départemental d'Expertise, sous la présidence du Préfet, est composé ainsi qu'il suit :

- Le Directeur Départemental des Finances Publiques
- Le Directeur Départemental des Territoires
- Le Président de la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Orne
  - Titulaire : M. Jean-Michel PELLERAY – Rémalard
  - Suppléant : M. Jean-Luc DELAUNAY – Pointel
  
- 1 représentant des Jeunes Agriculteurs
  - Titulaire : M. Guillaume LARCHEVEQUE – Ménil Erreux
  - Suppléant : M. Alexandre GRAVELAT – Saint Maurice du Désert
  
- 1 représentant de la Confédération Paysanne de l'Orne
  - Titulaire : Mme Angéline RADIGUET – Tourouvre
  - Suppléant : M. Michel CHORIN – Magny le Désert
  
- 1 représentant de la Coordination Rurale
  - Titulaire : M. Joël BOULAY – Origny le Roux
  - Suppléant : M. Pierre LEPRINCE – St Julien sur Sarthe
  
- 1 représentant de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances
  - M. François GESLIN – Sérigny,
  
- 1 représentant des Caisses de Réassurances Mutuelles Agricoles :
  - Titulaire : M. Gilles ORY – Marchainville
  - Suppléant : Mme Christine DUMAINE – St Cormier des Landes
  
- 1 représentant des établissements bancaires
  - Titulaire : M. Olivier BOREL – Athis de l'Orne
  - Suppléant : Mme Isabelle HALBOUT – Ste Honorine La Chardonne

**ARTICLE 2 :** Les membres du Comité sont nommés pour une période de trois ans.

**ARTICLE 3 :** Le secrétariat du Comité est assuré par la Direction Départementale des Territoires.

**ARTICLE 4 :** Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENÇON, le 1<sup>er</sup> août 2015

LE PREFET

Isabelle DAVID